

## **Protocole**

# **Enquête NOYADES 2006**

### **1<sup>er</sup> juin - 30 septembre**

#### **1 - Introduction**

Les noyades constituent un problème important de santé publique en France. Plus d'un millier de noyades, suivies d'une hospitalisation ou d'un décès, ont été recensées au cours des étés 2003 et 2004, dont environ 400 décès [1,2]. Chez les enfants de 1 à 14 ans, elles constituent la deuxième cause de décès accidentel.

#### **2 – Contexte**

Les enquêtes noyades 2002 et 2003 ont permis de mesurer l'importance, en termes de morbidité et de mortalité, des noyades en France au cours de l'été. Ces enquêtes ont permis d'estimer le nombre de noyés, de décrire les caractéristiques démographiques des victimes et de mettre en évidence les circonstances de survenue de ces noyades afin d'adapter au mieux les campagnes de prévention. Au cours de l'été 2003, l'enquête noyades a mis en évidence une augmentation importante du nombre de noyades accidentelles mortelles par rapport à l'été 2002. L'enquête réalisée en 2004 a montré une stabilisation par rapport à 2003, malgré la mise en place, par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé au cours de l'été 2004, d'une campagne de prévention des noyades en tous lieux (mer, lac, rivière), en plus de celle en piscine privée [3].

La loi relative à la sécurité des piscines du 3 janvier 2003 a rendu obligatoire l'installation d'un dispositif de sécurité normalisé pour les piscines privées, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour les piscines nouvellement construites et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour les piscines privées construites après 2004. Cette loi prévoit qu'une analyse de l'évolution de l'accidentologie soit réalisée [4, 5, 6].

#### **3 – Objectif de l'enquête**

Dans le cadre d'une surveillance épidémiologique, cette enquête a pour objectif de suivre l'évolution du nombre de noyés et de décrire les caractéristiques des victimes et les circonstances de noyades prises en charge par les secours organisés et suivies d'une hospitalisation ou d'un décès.

Cette enquête contribuera aussi à mesurer l'impact du programme national de prévention des noyades et de la réglementation concernant la sécurité des piscines privées.

L'enquête noyades 2006 est organisée par l'Institut de veille sanitaire (InVS) et la Direction de la défense et de la sécurité civiles du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

Son objectif est l'analyse des noyades survenues en France au cours de l'été 2006 :

- recenser le nombre de noyés ayant nécessité une hospitalisation ou ayant entraîné un décès selon le lieu (piscine privée, piscine publique, cours d'eau, plan d'eau, mer, autre lieu) et en fonction des conditions de la noyade (accidentelle, intentionnelle) ;
- décrire les caractéristiques des victimes (âge, sexe, lieu de résidence) ;
- renseigner sur la gravité de la noyade (stade de noyade) et le devenir des victimes (décès, séquelles, absence de séquelles) ;
- décrire les activités pratiquées et les circonstances lors de la survenue de ces noyades ;
- analyser les caractéristiques des noyades selon les régions ;
- suivre l'évolution des noyades accidentelles par rapport à 2004, analyser les facteurs susceptibles d'expliquer cette évolution (conditions météorologiques, nombre de piscines privées...)
- déterminer les facteurs de risque de mortalité par noyade accidentelle

#### **4 – Méthodologie de l'enquête**

L'enquête noyades 2006 est une enquête nationale transversale exhaustive.

##### **Population**

Toute personne victime d'une noyade ou d'une quasi-noyade suivie d'une hospitalisation ou d'un décès, survenue sur le territoire français, ayant fait l'objet d'une intervention des secours organisés (SAMU, Service départementaux incendie secours...) doit être incluse.

##### **Période**

Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2006.

##### **Envoi des questionnaires**

Une circulaire interministérielle de prévention des noyades du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, du ministère de la Santé et des Solidarités, du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, est adressée à tous les préfets, au cours du mois de mai. Le questionnaire de l'enquête sera joint à la circulaire et transmis aux SDIS et autres secours organisés, par l'intermédiaire des préfetures.

Le questionnaire sera aussi adressé aux SAMU-SMUR, et aux Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage et à la Société de sauvetage en mer par l'intermédiaire du Secrétariat Général de la Mer.

##### **Recueil des données**

Le questionnaire, composé d'une page format A4, est à remplir le jour même de la noyade par l'équipe d'intervention des secours organisés auprès du noyé. Il doit être renvoyé sans délai ou au plus tard dans les trois jours qui suivent la noyade à l'InVS.

Les données concernant le devenir après hospitalisation (séquelles, décès à l'hôpital) doivent, dans la mesure du possible, être complétées lorsqu'elles sont connues.

Lorsque ces informations ne sont pas renseignées, elles seront complétées ultérieurement auprès du médecin responsable de la prise en charge à l'hôpital, ou auprès du médecin du département d'information médicale de l'hôpital, par l'équipe InVS.

Les données recueillies sont indirectement nominatives. Les trois premières lettres du nom et l'initiale du prénom de la victime sont demandées pour permettre l'élimination des doublons et pour obtenir plus facilement les informations sur le devenir des victimes après hospitalisation (séquelles, décès à l'hôpital) auprès du médecin de l'hôpital. Les personnes susceptibles d'avoir à remplir le questionnaire sont les médecins ou des personnels des SDIS, des SAMU et des autres secours organisés qui sont soumis au secret médical. Cette enquête a fait l'objet d'une demande d'avis auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Dans la mesure du possible, les secours doivent informer la victime ou sa famille qu'une enquête exhaustive est réalisée dans le but de décrire les noyades afin d'adapter au mieux les campagnes de prévention.

Les questionnaires pourront :

- soit être complétés directement sur le site de l'InVS
- soit être adressés à l'Institut de veille sanitaire :

Institut de veille sanitaire. Enquête NOYADES 2006. 12 rue du Val d'Osne. 94415 Saint-Maurice Cedex. Télécopie : 01.41.79.69.95.

Des relances seront effectuées auprès des préfetures et des SAMU au mois de septembre afin d'obtenir la meilleure exhaustivité possible.

### **Consultation de la presse nationale**

Le recueil sera complété par les cas de noyade identifiés dans la presse nationale et si possible régionale (AFP).

### **Traitement des données**

Les questionnaires seront validés et traités par l'InVS : élimination des doublons, validation des informations, recueil du devenir auprès des hôpitaux.

La saisie sera réalisée sous une base de données Access et l'analyse statistique sera effectuée à l'aide du logiciel SPSS.

L'analyse statistique sera notamment composée d'une analyse descriptive des noyades accidentelles selon les caractéristiques des victimes, le lieu de survenue, les régions, les activités et circonstances de survenue, d'une analyse univariée et multivariée des facteurs de risque de mortalité par noyade accidentelle.

### **5 – Calendrier**

Janvier - avril 2006 : protocole, questionnaire, dossier Cnil, formulaire de saisie sous Access et sous Internet, recrutement TEC.

Mai 2006 : diffusion de la circulaire et des questionnaires aux organismes de secours.

Juin – septembre 2006 : recueil, consultation de la presse, validation, appels aux hôpitaux, saisie, production de résultats intermédiaires, relances auprès des préfetures et des SAMU.

Octobre – décembre 2006 : double saisie, analyse des données, mise en forme des résultats.

## **6 - Diffusion des résultats de l'enquête**

Des résultats intermédiaires seront diffusés au cours de l'été.

Les résultats définitifs de l'enquête seront édités fin 2006.

## **7 – Bibliographie**

[1] Ermanel C, Ricard C, Thélot B. Surveillance épidémiologique des noyades. Enquête NOYADES 2003. Institut de veille sanitaire. Novembre 2004.

[2] Ermanel C, Thélot B. Surveillance épidémiologique des noyades. Enquête NOYADES 2004. Institut de veille sanitaire. Octobre 2005.

[3] Dossier de presse « prévention et protection pour lutter efficacement contre les noyades ». Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. 6 mai 2004.

[4] Loi n° 2003-9 relative à la sécurité des piscines. JO n°3 du 4 janvier 2003 ; p 278.

[5] Décret n°2003-1389 du 31 décembre 2003 relatif à la sécurité des piscines et modifiant le code de la construction et de l'habitation. JO n°1 du 1 janvier 2004 ; p 89.

[6] Décret n°2004-499 du 7 juin 2004 modifiant le décret n°2003-1389 du 31 décembre 2003 relatif à la sécurité des piscines et modifiant le code de la construction et de l'habitation. JO du 8 juin 2004 et JO du 12 juin 2004.